

DATE DE CONVOCATION: 16 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le **trente octobre** à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent CLEMENTONI, Maire.

Etaient présents : Monsieur CLEMENTONI Laurent, Monsieur MORIN Yvan, Madame LEVETEAU Nathalie, Monsieur LIDOUREN Laurent, Monsieur DURAND Francis, Monsieur PORCHER Jean-Pierre.

Etaient absents excusés : Monsieur BIALIK Thomas, Madame MARCOU Françoise, Monsieur PIERPONT Laurent

Etait absent : Monsieur LAGUEL Sylvain,

Monsieur LIDOUREN Laurent est élu secrétaire.

Ordre du jour :

1. Avenant au marché de l'aménagement de la mare rue du Gault
2. Adhésion ou mutualisation au GIP RECIA - RGDP
3. Aménagement d'un quartier d'habitat
4. Commission des fêtes et cérémonies : Spectacle de Noël - Vœux du Maire – repas des anciens – voyage 2019
5. Point sur le site internet
6. Eclairage du clocher
7. Sonorisation de l'église
8. Contrôle des poteaux d'incendie
9. Chauffage salle des Garances
10. Compte rendu des Commissions et des Syndicats
11. Questions diverses

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Créances irrécouvrables : admission en non valeurs

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion qui est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

CREANCES IRRECOUVRABLES : ADMISSION EN NON VALEURS

A la demande du receveur municipal, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir admettre en non-valeurs les créances qui n'ont pu faire l'objet de recouvrement.

Après avoir pris connaissance de l'état des redevables et après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'admission en non-valeurs des créances irrécouvrables d'un montant total de 845,40 €. Les dépenses seront imputées à l'article 6541 du budget communal.
- **PROCEDE** à la décision modificative suivante du budget communal

Section de fonctionnement

Dépenses

- Article 678 : dépenses exceptionnelles - 850 €
- Article 6541 : créances admises en non-valeur + 850 €

AVENANT N°1 DU MARCHE DE L'AMENAGEMENT DE LA MARE RUE DU GAULT

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 1807/020 en date du 10 juillet 2018 attribuant le marché pour l'aménagement de la mare rue du Gault à l'entreprise VRD 78 pour un montant de 95 000,00 € HT soit 114 000,00 € TTC.

Monsieur le Maire indique que suite au démarrage des travaux début Octobre 2018, il a été constaté après terrassement de la Mare, que la voirie et clôture sur la Rue du Gault au droit de la Mare ne comportaient pas ou très peu de fondation.

La bache en fond de mare était prévue de remonter sur les murs prévus en maçonnerie excepté sur ce côté de la mare puisque nous ne savions pas s'il existait des fondations.

Celles-ci étant inexistantes, deux solutions étaient envisageables pour remonter un mur servant de support à la bache soit :

- monter un mur en sous œuvre au droit de la voirie avec tous les risques que cela comporte d'affaissement de la voirie et autres
- ou ne pas faire de reprise en sous œuvre et de mettre en place un mur préfabriqué en sur épaisseur.

Il a été décidé en concertation avec le Maître d'Œuvre de retenir la solution du mur préfabriqué ayant moins de contraintes techniques, financières et de délais

De plus, suite à la réunion de chantier du 26 Octobre 2018, il a été constaté, après nettoyage un état de dégradation avancée du muret de clôture sur la voirie avec enduit en cours de décollement sur les parties verticales et en tête de muret.

Monsieur le Maire indique également qu'il a demandé de mettre en sécurité la mare par la mise en place d'échelles métalliques pour sortir de la mare dans l'éventualité d'une chute de personne.

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les devis, contrôlés par le Maître d'Œuvre, de l'entreprise VRD 78 pour ces travaux qui s'élèvent à un total de 30 898,48 € HT soit 37 078,18 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **donne son accord** sur les travaux supplémentaires
- **accepte** les devis de l'entreprise VRD 78 pour un montant total de 30 898,48 € HT soit 37 078,18 € TTC
- **charge** Monsieur le Maire de signer l'avenant au marché et les documents relatifs à cette opération.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE – MUTUALISATION DE SERVICES POUR L'ADHESION AU GIP RECIA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'obligation de mettre en œuvre le RGPD (règlement général sur la protection des données) et de nommer un délégué à la protection des données.

Il indique que la Communauté de Communes Cœur de Beauce a entrepris des démarches de mutualisation auprès du Groupement d'Intérêt Public de la Région Centre Interactive (GIP RECIA) qui propose un socle d'outils administratifs obligatoire, d'outils optionnels et d'un délégué à la protection des données mutualisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **autorise** la Communauté de Communes Cœur de Beauce a adhéré au GIP RECIA au nom de la commune de Garancières en Beauce.
- **décide** que si la mutualisation de l'adhésion au GIP RECIA ne se concrétise pas, **d'adhérer** directement au GIP RECIA.
- **charge** Monsieur le Maire les documents relatifs à ce dossier.

DOSSIER A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION

Site Internet de la Commune

Monsieur le Maire et Madame LEVETEAU font le point sur l'avancée du site internet. Après discussion, le Conseil Municipal souhaiterait qu'un calendrier indiquant les réservations de la salle des Garances y soit rajouté. Monsieur le Maire consultera la Sté Captusite.

Travaux de l'aménagement d'un quartier d'habitat

Monsieur le Maire informe que le document d'arpentage sera réalisé la semaine prochaine par le cabinet Blondeau. Il indique également que le notaire lui a indiqué que la vente entre l'indivision Gilbert et la Commune sera au terme des travaux.

Contrôle des poteaux incendie

Monsieur DURAND indique que la Sté GARCIA est intervenue pour le contrôle des poteaux d'incendie. Le rapport indique que ceux-ci sont conformes sauf celui de Sermonville en raison de la faible pression.

Eclairage du clocher

Monsieur PORCHER indique que l'entreprise réalisera les travaux d'éclairage extérieur du clocher semaine 45 vers le 5 novembre.

Sonorisation de l'Eglise

Monsieur le Maire fait part du nouveau devis pour la sonorisation de l'église qui s'élève à 3 410,00 € sans l'installation. Ce devis sera étudié par Monsieur PIERPONT.

Chauffage à la Salle des Garances

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le module du chauffage à la salle des Garances est hors d'usage. Monsieur MORIN prendra contact avec la Sté Delta Dore pour en commander un autre.

Compte rendu des Syndicats intercommunaux et Commissions

Commission des Fêtes et Cérémonies

- Concert du Groupe Celtic Sailors du 30 octobre : Madame LEVETEAU indique que 130 personnes étaient présentes à ce concert et qui a été très apprécié.
- Spectacle de Noël le 14 décembre : Madame LEVETEAU informe de la proposition de spectacle qui est approuvé par le Conseil Municipal.
- Madame LEVETEAU indique que les vœux du Maire auront lieu le 11 janvier 2019
- Le repas des aînés est fixé au dimanche 31 mars 2019 à la salle des Garances.
- Madame LEVETEAU fait part du devis pour le week-end à Lyon qui s'élève à 239 € par personne. Le Conseil Municipal donne son accord. Le tarif de participation sera à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.
- Madame LEVETEAU propose qu'un concert Gospel ou autre musique soit organisé en octobre 2019. Le Conseil Municipal donne son accord.
-

Questions diverses

- Monsieur le Maire présente les propositions de papier à entête. Après discussion un projet modifié sera envoyé à la sté Lemond.
- Monsieur le Maire présente un devis de la Sté Colas pour réaliser un bicouche sur le chemin de la Salle des Fêtes qui s'élève à 19 000 € HT. Il demande aux Conseillers d'y réfléchir et ce dossier sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Le Maire,

Laurent CLEMENTONI

1^{er} Adjoint au Maire,

Françoise MARCOU
Absente excusée

2^{ème} Adjoint au Maire,

Yvan MORIN

3^{ème} Adjoint au Maire,

Nathalie LEVETEAU

Conseiller Municipal,

Thomas BIALIK
Absent excusé

Conseiller Municipal

Sylvain LAGUEL
Absent

Conseiller Municipal,

Laurent LIDOUREN

Conseiller Municipal,

Francis DURAND

Conseiller Municipal

Jean-Pierre PORCHER

Conseiller Municipal,

Laurent PIERPONT
Absent excusé